

DÉPARTEMENT

VAL-DE-MARNE

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
SEINE AMONT**

Effectif légal du conseil
communautaire

56

Nombre de conseillers en exercice

56

PROCÈS-VERBAL

DE L'ÉLECTION DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS

L'an deux mille treize, le quatre du mois de février à 19 heures, en application des articles L.2122-8, L.5211-2 et L.5211-11 du code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération SEINE AMONT, proclamés par délibérations des communes membres, se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Vitry-sur-Seine, sur convocation qui leur a été adressée.

ETAIENT PRESENTS :

AGIER Isabelle, ARNAUD Anne-Marie, ATHEA Bernard, AUDOUBERT Alain, BELL-LLOCH Pierre, BEN MOHAMED Khaled, BERNARD Méhadée, BERNARD Sandrine, BISMUTH Bernard, BOURJAC Jean-Marc, BOUYSSOU Philippe, BRAHIMI Nadia, BROUTE Camille, CASTELNAU Bruno, CHICOT Rémi, COUTHURES Jean, DAVISSE Daniel, DESABRES DOS SANTOS Maria, DESPRES Catherine, DIGUET Patrice, DUBOUCHET Michèle, DUCHENE Chantal, EBODE-ONDOBO Bernadette, ETAVE Dominique, GERMA Sophie, GOSNAT Pierre, GUILLAUME Didier, HAMANI Djamel, KENNEDY Jean-Claude, LEPRÊTRE Michel, LOICHOT Elisabeth, LORAND Isabelle, LUC Nadine, MARCHAND Romain, MARTINEZ Pierre, MASSE Elodie, MERCIER Denis, PANETTA Tonino, PETER Séverine, POTIER Bertrand, RABARDEL Evelyne, RAMAEL Albertino, RIVIERE Hervé, SALLY BOUNDE CLEON Mathilde, SPIRO Jacqueline, TAGZOUT Mourad, TEYSSERON Agnès, TISLER Frédéric, TMIMI Hocine, TROUDI Raoudha, VEYRUNES-LEGRAIN Cécile

ONT DONNE PROCURATION : ABDOUN CHAREF Slimane à BELL-LLOCH Pierre, BEAUBILLARD Olivier à PETER Séverine, LADIRE Luc à HAMANI Djamel, LECLERCQ Régis à CASTELNAU Bruno, WOJCIECHOWSKI Bozena à MARCHAND Romain

1. Installation des conseillers communautaires

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Daniel DAVISSE, Maire de Choisy le Roi et doyen des conseillers communautaires, qui a déclaré les membres du conseil communautaire suivants installés dans leurs fonctions :

1. ABDOUN CHAREF Slimane	21. DESPRES Catherine	41. MERCIER Denis
2. AGIER Isabelle	22. DIGUET Patrice	42. PANETTA Tonino
3. ARNAUD Anne-Marie	23. DUBOUCHET Michèle	43. PETER Séverine
4. ATHEA Bernard	24. DUCHENE Chantal	44. POTIER Bertrand
5. AUDOUBERT Alain	25. EBODE-ONDOBO Bernadette	45. RABARDEL Evelyne
6. BEAUBILLARD Olivier	26. ETAVE Dominique	46. RAMAEL Albertino
7. BELL-LLOCH Pierre	27. GERMA Sophie	47. RIVIERE Hervé
8. BEN MOHAMED Khaled	28. GOSNAT Pierre	48. SALLY BOUNDE CLEON Mathilde
9. BERNARD Méhadée	29. GUILLAUME Didier	49. SPIRO Jacqueline
10. BERNARD Sandrine	30. HAMANI Djamel	50. TAGZOUT Mourad
11. BISMUTH Bernard	31. KENNEDY Jean-Claude	51. TEYSSEYRON Agnès
12. BOURJAC Jean-Marc	32. LADIRE Luc	52. TISLER Frédéric
13. BOUYSSOU Philippe	33. LECLERCQ Régis	53. TMIMI Hocine
14. BRAHIMI Nadia	34. LEPRÊTRE Michel	54. TROUDI Raoudha
15. BROUTE Camille	35. LOICHOT Elisabeth	55. VEYRUNES-LEGRAIN Cécile
16. CASTELNAU Bruno	36. LORAND Isabelle	56. WOJCIECHOWSKI Bozena
17. CHICOT Rémi	37. LUC Nadine	
18. COUTHURES Jean	38. MARCHAND Romain	
19. DAVISSE Daniel	39. MARTINEZ Pierre	
20. DESABRES DOS SANTOS Maria	40. MASSE Elodie	

2. Élection du Président

2.1. Présidence de l'assemblée

M. Daniel DAVISSE, le plus âgé des membres présents du conseil communautaire a pris la présidence de l'assemblée (article L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil et a dénombré :

- conseillers présents : 51
- conseillers absents représentés : 5

et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Mme Camille BROUTE et M. Romain MARCHAND ont été désignés en qualité de secrétaires et assesseurs par le conseil communautaire (article L.2121-15 du CGCT), assistées des directeurs généraux des services des villes de Vitry-sur-Seine (M. Bertrand HELLIO), Ivry-sur-Seine (M. Philippe PIERRE) et Choisy le Roi (M. Christian BILLOTTE).

Il a ensuite invité le conseil communautaire à procéder à l'élection du Président. Il a rappelé qu'en application des articles L 5211-9 et L. 2122-7 du CGCT, le Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2.2. Déroulement du scrutin

Chaque conseiller a déposé dans l'urne, son enveloppe.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote par les deux secrétaires, désignés comme assesseurs, assistés des directeurs généraux des services des trois villes.

2.3. Résultats du scrutin : Président

a. Nombre de votants (bulletins trouvés dans l'urne) :	56
b. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :	3
d. Nombre de suffrages exprimés (a-c) :	53
e. Majorité absolue ¹ :	27

NOM ET PRENOM DU CANDIDAT	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Daniel DAVISSE	53	Cinquante-trois

2.4. Proclamation de l'élection du Président

M. Daniel DAVISSE a été proclamé Président et a été immédiatement installé.

3. Élection des Vice-présidents

Sous la présidence de M. Daniel DAVISSE élu Président, le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des Vice-présidents.

3.1. Nombre de Vice-présidents

Le Président a indiqué, qu'en application de l'article L. 5211-10 du CGCT et des statuts de la Communauté d'agglomération SEINE AMONT, le bureau était composé du Président et d'un ou plusieurs Vice-présidents. Le nombre de Vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20% de l'effectif de celui-ci ni qu'il puisse excéder quinze Vice-présidents. L'organe délibérant peut à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de Vice-présidents supérieur sans pouvoir excéder 30% de l'effectif ni plus de quinze Vice-présidents.

Le conseil communautaire a, par un vote à main levée, fixé à 11 le nombre de Vice-présidents et a arrêté la composition du bureau comme suit : le Président et 11 Vice-présidents.

¹ La majorité absolue est égale à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

3.2. Déroulement du scrutin

Suite à l'élection du Président et à la détermination du nombre de Vice-présidents, il a été nécessaire de procéder à leur désignation.

Le Président a rappelé qu'en application des articles L 2122-4, L 2122-7, L2122-7-1 et L 5211-2 du CGCT, chaque poste de Vice-président fait l'objet d'une élection organisée de la même manière que pour le Président, soit au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin, et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il a ensuite été procédé à l'élection des Vice-présidents dans les mêmes conditions que pour le Président.

3.3. Résultats du scrutin : 1^{ère} élection de Vice-président

a. Nombre de votants (bulletins trouvés dans l'urne) :	54
b. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	2
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :	5
d. Nombre de suffrages exprimés (a-c) :	49
e. Majorité absolue :	25

NOM ET PRENOM DU CANDIDAT	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Alain AUDOUBERT	49	Quarante-neuf

3.4. Résultats du scrutin : 2^{ème} élection de Vice-président

a. Nombre de votants (bulletins trouvés dans l'urne) :	54
b. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	2
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :	6
d. Nombre de suffrages exprimés (a-c) :	48
e. Majorité absolue :	25

NOM ET PRENOM DU CANDIDAT	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Pierre GOSNAT	48	Quarante-huit

3.5. Résultats du scrutin : 3^{ème} élection de Vice-président

a. Nombre de votants (bulletins trouvés dans l'urne) :	54
b. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	2
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :	8
d. Nombre de suffrages exprimés (a-c) :	46
e. Majorité absolue :	24

NOM ET PRENOM DU CANDIDAT	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Jean-Marc BOURJAC	46	Quarante-six

3.6. Résultats du scrutin : 4^{ème} élection de Vice-président

1^{er} tour de scrutin :

a. Nombre de votants (bulletins trouvés dans l'urne) :	54
b. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	2
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :	22
d. Nombre de suffrages exprimés (a-c) :	32
e. Majorité absolue :	17

NOM ET PRENOM DU CANDIDAT	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Elisabeth LOICHOT	10	Dix
Chantal DUCHENE	16	Seize
Jean COUTHURES	6	Six

2nd tour de scrutin :

a. Nombre de votants (bulletins trouvés dans l'urne) :	54
b. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	2
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :	13
d. Nombre de suffrages exprimés (a-c) :	41
e. Majorité absolue :	21

NOM ET PRENOM DU CANDIDAT	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Elisabeth LOICHOT	10	Dix
Chantal DUCHENE	24	Vingt-quatre
Jean COUTHURES	7	Sept

3.7. Résultats du scrutin : 5^{ème} élection de Vice-président

a. Nombre de votants (bulletins trouvés dans l'urne) :	54
b. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	2
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :	7
d. Nombre de suffrages exprimés (a-c) :	47
e. Majorité absolue :	24

NOM ET PRENOM DU CANDIDAT	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Jean-Claude KENNEDY	47	Quarante-sept

3.8. Résultats du scrutin : 6^{ème} élection de Vice-président

a. Nombre de votants (bulletins trouvés dans l'urne) :	54
b. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	2
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :	10
d. Nombre de suffrages exprimés (a-c) :	44
e. Majorité absolue :	23

NOM ET PRENOM DU CANDIDAT	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Sandrine BERNARD	37	Trente-sept
Pierre MARTINEZ	7	Sept

3.9. Résultats du scrutin : 7^{ème} élection de Vice-président

a. Nombre de votants (bulletins trouvés dans l'urne) :	54
b. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	2
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :	6
d. Nombre de suffrages exprimés (a-c) :	48
e. Majorité absolue :	25

NOM ET PRENOM DU CANDIDAT	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Michel LEPRETRE	48	Quarante-huit

3.10. Résultats du scrutin : 8^{ème} élection de Vice-président

a. Nombre de votants (bulletins trouvés dans l'urne) :	54
b. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	2
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :	1
d. Nombre de suffrages exprimés (a-c) :	53
e. Majorité absolue :	27

NOM ET PRENOM DU CANDIDAT	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Méhadée BERNARD	47	Quarante-sept
Régis LECLERCQ	6	Six

3.11. Résultats du scrutin : 9^{ème} élection de Vice-président

a. Nombre de votants (bulletins trouvés dans l'urne) :	54
b. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	2
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :	3
d. Nombre de suffrages exprimés (a-c) :	51
e. Majorité absolue :	26

NOM ET PRENOM DU CANDIDAT	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Frédéric TISLER	39	Trente-neuf
Jean COUTHURES	8	Huit
Bernard BISMUTH	4	Quatre

3.12. Résultats du scrutin : 10^{ème} élection de Vice-président

a. Nombre de votants (bulletins trouvés dans l'urne) :	54
b. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	2
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :	3
d. Nombre de suffrages exprimés (a-c) :	51
e. Majorité absolue :	26

NOM ET PRENOM DU CANDIDAT	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Michèle DUBOUCHET	40	Quarante
Pierre MARTINEZ	7	Sept
Tonino PANETTA	4	Quatre

3.13. Résultats du scrutin : 11^{ème} élection de Vice-président

a. Nombre de votants (bulletins trouvés dans l'urne) :	54
b. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	2
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :	3
d. Nombre de suffrages exprimés (a-c) :	51
e. Majorité absolue :	26

NOM ET PRENOM DU CANDIDAT	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Patrice DIGUET	46	Quarante-six
Jean COUTHURES	2	Deux
Bruno CASTELNAU	3	Trois

3.14. Proclamation de l'élection des Vice-présidents

Ont été proclamés Vice-présidents et immédiatement installés les conseillers suivants :

VICE-PRESIDENTS	
1.	M. Alain AUDOUBERT
2.	M. Pierre GOSNAT
3.	M. Jean-Marc BOURJAC
4.	Mme Chantal DUCHENE
5.	M. Jean-Claude KENNEDY
6.	Mme Sandrine BERNARD
7.	M. Michel LEPRETRE
8.	Mme Méhadée BERNARD
9.	M. Frédéric TISLER
10.	Mme Michèle DUBOUCHET
11.	M. Patrice DIGUET

5. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 4 février 2013, à 22 heures 30 minutes, en double exemplaire.

Le Président		Les secrétaires		
				
Les conseillers communautaires présents				
				
				
				
				
				
				
				
				
				
				
				